

# Site Natura 2000

## « Haute Vallée de l'Orne et ses Affluents »



COLLINES NORMANDES



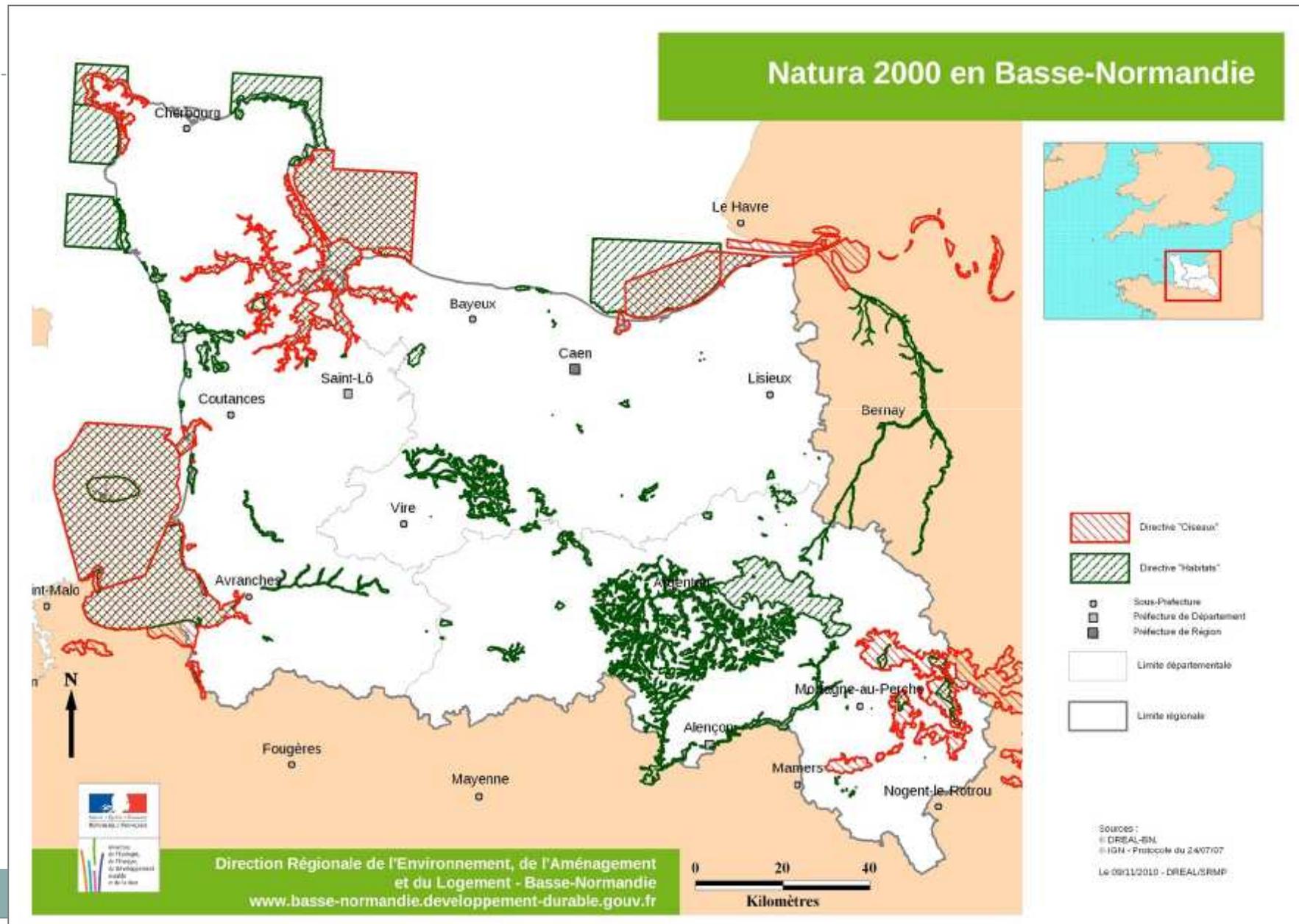
Mars 2012

# Ordre du jour



- Rappel sur Natura 2000
- Rappel sur le site de la « Haute Vallée de l'Orne et ses Affluents »
- Généralités sur les MAET,
- Présentation des MAET et de leurs cahiers des charges,
- Rappel sur la conditionnalité et les compléments spécifiques aux MAET.

# Rappel : Natura 2000



# Rappel : Natura 2000



- En France : démarche concertée et engagement volontaire dans la gestion des sites,
  - Démarche sur le long terme
- Renforcement de la réglementation : certains projets font l'objet d'évaluation d'incidence,
  - Tout projet soumis à autorisation/déclaration en DDT61 (Liste nationale) ou en préfecture
  - Liste départementale en cours d'élaboration

# Rappel

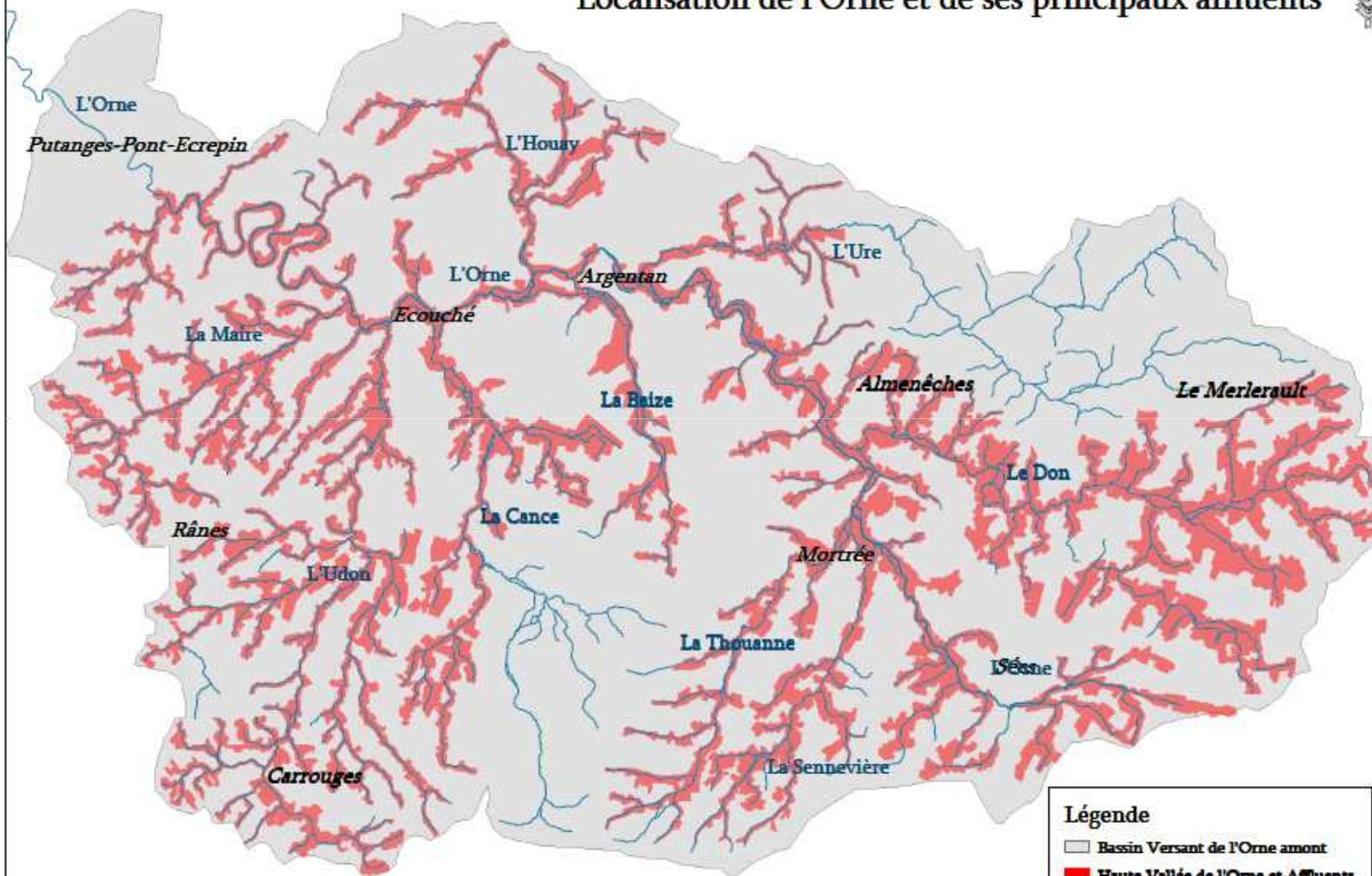
## La Haute Vallée de l'Orne et ses Affluents



- Désigné en 2007, 20 641 ha
- 88 communes
- Presque 750 km linéaires de cours d'eau

# Donnel

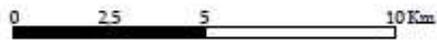
## Localisation de l'Orne et de ses principaux affluents



**Légende**

- Bassin Versant de l'Orne amont
- Haute Vallée de l'Orne et Affluents
- Cours d'eau

Source : BD Carthage, DREAL EN



Réalisation : CPDE CN, 2010

# Déroulement



Phase d'élaboration avec des  
Groupes de Travail

Phase d'animation

**23 avril 2009**

1er CoPil :  
lancement du site

**7 sept 2011**

2ème CoPil :  
Validation des  
Diagnostics

**17 Février 2012**

3ème CoPil :  
Validation du DocOb

Réalisation des  
diagnostics

Élaboration des  
mesures Contrats et  
Charte Natura 2000

Mise en œuvre des  
mesures  
Contractualisation

# Rappel : Les opérateurs



Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines normandes coordonne l'ensemble des démarches relatives à Natura 2000 sur 4 sites



COLLINES NORMANDES

Trois opérateurs associés :



- La Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières
- La Chambre d'Agriculture de l'Orne
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie



# Contexte de la Haute Vallée de l'Orne



- Justification de la désignation du site :
  - 16 habitats naturels d'intérêt européen



- 12 espèces d'intérêt européen



# Les Orientations de Gestion



- 1- Garantir la qualité de l'eau
- 2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels
- 3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants
- 4- Lutter contre la déprise et l'embroussaillage
- 5- Adapter les modes de gestion et de production sylvicole
- 6- Maintenir et préserver les zones humides
- 7- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats
- 8- Contrôler l'évolution des espèces invasives
- 9- Accompagner la mise en œuvre du DocOb

# Les Orientations de Gestion



- 1- Garantir la qualité de l'eau 
- 2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels
- 3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants 
- 4- Lutter contre la déprise et l'embroussaillage 
- 5- Adapter les modes de gestion et de production sylvicole
- 6- Maintenir et préserver les zones humides 
- 7- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats
- 8- Contrôler l'évolution des espèces invasives
- 9- Accompagner la mise en œuvre du DocOb

# La Haute Vallée de l'Orne et ses Affluents

## Objectifs

- Préserver les espèces et les habitats d'intérêt européen
  - En maintenant le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides,
  - En garantissant le déplacement des espèces à travers tout le site,
  - En préservant et améliorant la qualité de l'eau ,



# La Haute Vallée de l'Orne et ses Affluents

## Objectifs

- Préserver les espèces et les habitats d'intérêt européen
  - En maintenant le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides,
  - En garantissant le déplacement des espèces à travers tout le site,
  - En préservant et améliorant la qualité de l'eau ,
  - En favorisant des activités agricoles extensives.



# Les contrats Natura 2000 agricoles : les MAEt



# Les MAEt : généralités



- Suite des CTE et CAD jusqu'en 2013,
- Démarche simplifiée et ciblée,
- Territoires restreints : Natura ou Enjeu Zones Humides (Directive Cadre sur l'Eau)

Directeur départemental des herbages - Directeur départemental des herbages et de la mer  
Directeur de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt

**Dossier PAC • Campagne 2011**

cerfa  
#12527-01

*Pour vos aides PAC  
pensez à **télédéclarer***

[www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

Ce dossier doit être impérativement parvenu à la DDT/DAAF du siège de votre exploitation  
le 16 mai 2011 au plus tard.

Vous trouverez dans ce dossier un tableau intitulé « Formulaires et pièces à joindre en fonction de l'aide demandée » qui précise les formulaires et les justificatifs que vous devez transmettre avec votre dossier PAC.

Si vous souhaitez davantage de précisions, téléchargez les notices sur TotePAC ou contactez votre DDT/DAAF.

Dossier reçu à la DDT/DAAF le : [ ]

Demandeur :

Nom (ou dénomination) : [ ]

Profession : [ ]

Commune : [ ]  
(à compléter)

N° de téléphone : [ ]

N° RNEE de la commune : [ ]

N° Postal : [ ]

N° Département : [ ]

# Les MAEt : conditions d'engagement



- Avoir entre 18 et 60 ans au 1er janvier,
- Continuer son activité au moins pendant les 3 années qui suivent l'engagement,
- Société : détenir plus de 50% du capital,
- Être à jour de ses redevances Agence de l'Eau,
- Respect des engagements pris et de la conditionnalité PAC.

# Les MAEt: généralités



- 1 cahier des charges par mesure :
  - modalités techniques d'application
  - modalités de contrôle
- Contrat de 5 ans à partir du 13 mai,
- Engagement par parcelles éligibles,
- Aide annuelle comprise entre 300 et 7600€ (hors transparence GAEC),
- Possibilité de souscrire à différentes mesures sur l'exploitation.



Direction Départementale des Territoires de l'Orne

TERRITOIRE « Haute Vallée de l'Orne et ses Affluents »  
MESURE TERRITORIALISEE « BN\_HVOA\_HE1 »  
Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée  
CAMPAGNE 2012

## 1. Objectifs de la mesure

La réduction des apports de fertilisants organiques et minéraux sur les prairies permet d'avancer vers l'objectif d'amélioration de la qualité des eaux. Les populations d'espèces aquatiques ont montré ces dernières années des signes de fragilité ; or les analyses de la qualité de l'eau sur l'Orne et certains de ses affluents révèlent un état assez moyen sur les nitrates. Même si les causes de la régression des organismes aquatiques ne peuvent pas être attribuées à un seul paramètre, toutes les études scientifiques montrent l'utilité de jouer sur le facteur « nitrates » pour renforcer l'état des populations animales et le fonctionnement des écosystèmes, en complément d'autres initiatives. Même si les prairies reçoivent globalement peu d'intrants, elles contribuent à la qualité de l'eau du fait qu'elles constituent, au minimum, 55% des parcelles riveraines du territoire. Enfin, le maintien d'une pression de pâturage raisonnable offre de meilleures garanties contre la dégradation des prairies en bord de rivières par le surpâturage, le piétinement des troupeaux et la pollution directe due aux excréments.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 197 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

## 2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « BN\_HVOA\_HE1 »

### 1.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure « BN\_HVOA\_HE1 » n'est à vérifier.

### 1.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

Vous pouvez engager dans la mesure « BN\_HVOA\_HE1 » les surfaces de votre exploitation en prairie permanente ou en prairie temporaire, excepté sur les prairies maigres de fauches, les prairies à moinies et les mégaphorbiaies. Elles doivent être situées à l'intérieur du périmètre du territoire.

## 3. Cahier des charges de la mesure « BN\_HVOA\_HE1 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « BN\_HVOA\_HE1 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le

# Engagement MAEt - questions diverses



- **Pas de cumul des MAE sur une même parcelle :**
  - Si conversion en AB (SAB-C ou CAB), pas de possibilité durant la durée de l'engagement (5ans),
  - Si maintien en AB (SAB-M ou MAB), engagement possible en MAEt sur les parcelles éligibles,
  - Si PHAE, possibilité de la transformer en MAEt

# Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées



Type de couvert	Code	Nom de la mesure	Montant d'aide
Herbe	BN_HVOA_HE1	Gestion extensive des prairies avec fertilisation et chargement limités	<b>197 €/ha/an</b>
	BN_HVOA_HE2	Gestion extensive des prairies avec chargement limité et sans fertilisation	<b>261 €/ha/an</b>
	BN_HVOA_HE3	Remise en herbe de tout ou partie d'une parcelle cultivée	<b>355 €/ha/an</b>
Prairies maigres de fauche	BN_HVOA_PM1	Gestion extensive des prairies maigres de fauche	<b>323€/ha/an</b>
Grandes cultures	BN_HVOA_GC1	Gestion extensive des cultures avec fertilisation limitée et raisonnement de la rotation	<b>215 €/ha/an + 45€/an</b>
Haies	BN_HVOA_HA1	Entretien de haies sur 1 côté	<b>0,19 €/ml</b>
	BN_HVOA_HA2	Entretien de haies sur 2 côtés	<b>0,34 € /ml</b>
Mare	BN_HVOA_MA1	Restauration et mise en défens de mares – 1 entretien dans les 5 ans	<b>55 €/ha/an</b>
	BN_HVOA_MA2	Restauration et mise en défens de mares – 2 entretiens dans les 5 ans	<b>75 €/ha/an</b>

# HE1 : Gestion extensive des prairies avec fertilisation et chargement limités



- **Les engagements :**

- **Maintien de prairie :**
  - permanente : 1 renouvellement/5 an par travail superficiel du sol,
  - temporaire : 1 retournement/5 an (sans déplacement).
- Fertilisation autorisée de 60-30-60 en N-P-K.
- Limitation du chargement moyen de 1.6 UGB/ha/an.
- Chaulage autorisé.
- Maitrise mécanique des refus et ligneux.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement.



197 € /ha/an



## HE2 : Gestion extensive des prairies avec chargement limité sans fertilisation

- Les engagements :
  - Pas de fertilisation autorisée
  - Même cahier des charges que HE1



261 €/ha/an

# HE3 : Remise en herbe de tout ou partie d'une parcelle cultivée



- Surfaces concernées :

- Surfaces déclarées en 2011 en grandes cultures ou en PT de moins de 2 ans intégrées dans des rotations comprenant des grandes cultures.

Liste principale des espèces autorisées pour le couvert de la bande tampon	
Graminée	Légumineuse
Brome cathartique	Gesse commune
Brome sitchensis	Lotier corniculé
Dactyle	Luzerne
Fétuque des Prés	Minette
Fétuque élevée	Sainfoin
Fétuque ovine	Serradelle
Fétuque Rouge	Trèfle d'Alexandrie
Fléole des prés	Trèfle blanc
Pâturin	Trèfle incarnat
Ray grass anglais	Trèfle de Perse
Ray grass hybride	Trèfle violet

liste complémentaire des dicotylédones
Achillée millefeuille, Centaurée des prés, Centaurée scabieuse, Chicorée sauvage, Grande marguerite, Leontodon variable, Mauve musquée, Origan Tanaisie vulgaire, Vulnéraire, Cirse laineux, Berce commune, Carotte sauvage, Vipérine, Cardère, Radis Fourrager

- Les engagements :

- Implantation de couverts autorisés sur :

- Une parcelle entière
- Une bande-tampon de 20m minimum

- Même cahier des charges que pour HE1



355 €/ha/an

# PM1 : Gestion extensive des prairies maigres de fauche



- **Surfaces concernées :**
  - Prairies permanentes qui abritent cet habitat d'intérêt européen (vérification sur le terrain par l'animatrice)
- **Les engagements :**
  - Interdiction de travaux et de fertilisation (y compris chaulage)
  - Pas de fauche jusqu'au 20 juin
  - Pâturage autorisé à partir du 15 août (et jusqu'au 1<sup>er</sup> mars)
  - Chargement autorisé de 0.5 UGB/ha/an
  - Maitrise mécanique des refus et ligneux.
  - Tenue d'un cahier d'enregistrement.

 323€/ha/an



# GC1 : Gestion extensive des cultures avec fertilisation limitée et raisonnement des rotations

- **Les engagements :**

- Engagement d'au moins 75% de la surface éligible de l'exploitation dans le site Natura 2000.
- Limite de la fertilisation azotée totale à 120 UN/ha/an dont max 80 UN/ha/an en fertilisation minérale.
- Présence d'un minimum de 3 cultures éligibles différentes sur 5 ans sans 2 cultures identiques deux années consécutives.
- Analyse annuelle de la valeur fertilisante de chaque type d'effluent épandu.
- Suivi d'une formation agréée (cf. DDT) dans les 2 ans.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement.

➔ 215 €/ha/an + 90 €/an



# HA1 : Entretien des haies sur 1 côté1



- **Les engagements :**

- Réalisation d'au moins 2 tailles dans les 5 ans dont la première doit avoir lieu dans les 2 premières années.
- Utilisation de matériel à coupe nette (pas d'épareuse).
- Intervention entre le 1er septembre et le 31 mars.
- Pas de traitement phytosanitaire (sauf arrêté préfectoral).
- Tenue d'un cahier d'enregistrement.



0.19€/ml/an



## HA2 : Entretien des haies sur 2 côtés



- Les engagements :
  - Identique à HA1



➔ 0.34€/ml/an

# MA1 : Restauration et mise en défens de mares

## 1 entretien dans les 5 ans

- **Les engagements :**

- Etablissement d'un plan de gestion
- Mise en œuvre du plan de gestion avec respect des dates d'intervention (travaux menés en une seule fois)
- Mise en défens de la mare
- Pas de traitement phytosanitaire ni colmatage plastique
- Tenue d'un cahier d'enregistrement.

➔ 55€/mare/an



## MA2 : Restauration et mise en défens de mares 2 entretiens dans les 5 ans

- Les engagements :

- Idem MA1 sauf
- Mise en œuvre du plan de gestion avec respect des dates d'intervention (travaux menés en deux fois)

➔ 75€/mare/an



# Le cahier d'enregistrement des pratiques



Site Natura 2000 "Haute Vallée de l'Orne et ses Affluents"

## **Cahier d'enregistrement des pratiques agricoles pour les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées 2012**

Document  
indispensable



COLLINES NORMANDES

CPIE des Collines normandes  
Maison de la Rivière et du Paysage  
Le Moulin - 61100 SÉGRIE-FONTAINE  
Tél : 02.33.96.79.70. / Fax : 02.33.64.99.72.  
Site Internet : [www.cpie61.fr](http://www.cpie61.fr)



Chambre d'agriculture de l'Orne  
52, Bd du 1er Chasseurs - BP 36 -  
61001 ALENCON Cedex  
Tél : 02 33 31 48 00/ Fax : 02 33 29 47 99  
Site Internet : <http://www.orne-agri.com/>

# Le cahier d'enregistrement des pratiques

## Comment le remplir?

Collez ici l'étiquette PAC avec les codes administratifs de votre exploitation

Date d'ouverture du cahier :

**Attention !**  
Le cahier d'enregistrement des pratiques agricoles pour les MAET Natura 2000 ne remplace pas le cahier d'enregistrement pour les autres dispositifs réglementaires ou contractuels.  
Reportez-vous aux fiches "Conditionnalité" à la fin du classeur pour plus d'information.

Si GAEC, n° d'agrément : \_\_\_\_\_ Si GAEC, nombre de parts : \_\_\_\_\_

SAU PAC : \_\_\_\_\_

MAET souscrites :		Quantité engagée
<input type="checkbox"/>	BN_HVOA_HE1 - Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée	ha
<input type="checkbox"/>	BN_HVOA_HE2 - Gestion extensive des prairies sans fertilisation et limitation du chargement	ha
<input type="checkbox"/>	BN_HVOA_HE3 - Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)	ha
<input type="checkbox"/>	BN_HVOA_PM1 - Gestion extensive des prairies maigres de fauche	ha
<input type="checkbox"/>	BN_HVOA_GC1 - Gestion extensive des grandes cultures avec fertilisation limitée et raisonnement des rotations	ha
<input type="checkbox"/>	BN_HVOA_HA1 - Entretien unilatéral de haies localisées de manière pertinente	m
<input type="checkbox"/>	BN_HVOA_HA2 - Entretien bilatéral de haies localisées de manière pertinente	ml
<input type="checkbox"/>	BN_HVOA_MA1 - Restauration et mise en défens de mares - 1 entretien dans les 5 ans	
<input type="checkbox"/>	BN_HVOA_MA2 - Restauration et mise en défens de mares - 2 entretiens dans les 5 ans	

Les exploitants et associés

Nom, Prénom	Adresse	Statut



Identification

Exploitant

Mesure(s)  
souscrite(s)



**1 fiche par élément engagé et par an**

**Fiche d'enregistrement des pratiques de fertilisation, pâturage, fauche et broyage des prairies**

Fiche obligatoire pour les MAET HE1, HE2 et HE3  
Remplir une fiche par élément engagé en MAET et par an (entre le 15 mai de l'année 'n' et le 14 mai de l'année 'n+1')

Année : du 15 mai 20..... au 14 mai 20.....  
 Identification de la parcelle : .....  
 N° PAC correspondant : .....

Surface de la parcelle : ..... ha  
 MAET souscrite :  HE1 (gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 60 u)  
 HE2 (gestion extensive des prairies sans fertilisation)  
 HE3 (création et entretien d'un couvert herbacé)

Traitements phytosanitaires localisés		
Date	Produit	Dose (/ha)

Apports de fertilisants		
Date	Type	Dose (/ ha)

Fauche et broyage	
Date	Fauche / broyage

Pâturage									
Surface pâturée ①	Date d'entrée du troupeau	Date de sortie	Durée de pâturage ②	Composition du troupeau			Chargement total ③	Chargement moyen à l'année sur la surface engagée au sein de chaque ilot (=x③/①x365)	
				Type	Nombre	Valeur UGB			
Exemple	2,5	1er juin 2009	20 juin 2009	20	bovins >2 ans	21	1	24	0,53
					bovins 6 mois à 2 ans	5	0,6		
					autres	0	0		
					bovins >2 ans		1		
					bovins 6 mois à 2 ans		0,6		
					autres		X		
					bovins >2 ans		1		
					bovins 6 mois à 2 ans		0,6		
					autres		X		
					bovins >2 ans		1		
					bovins 6 mois à 2 ans		0,6		
					autres		X		
					bovins >2 ans		1		
					bovins >2 ans		0,6		
							X		
<b>TOTAL</b>									

**Ecrire tous les déplacements d'animaux**  
 Si apport de fertilisation : A mentionner  
 Pour les apports organique : lien avec cahier d'épandage

TOTAL ≤1,6



# Les MAET - En cas d'engagement



- Respect du cahier des charges de la mesure souscrite à partir du 15 mai.
- Respect de la conditionnalité des aides sur toute l'exploitation et du complément de la conditionnalité spécifique aux MAET.
- Libre accès aux contrôleurs.

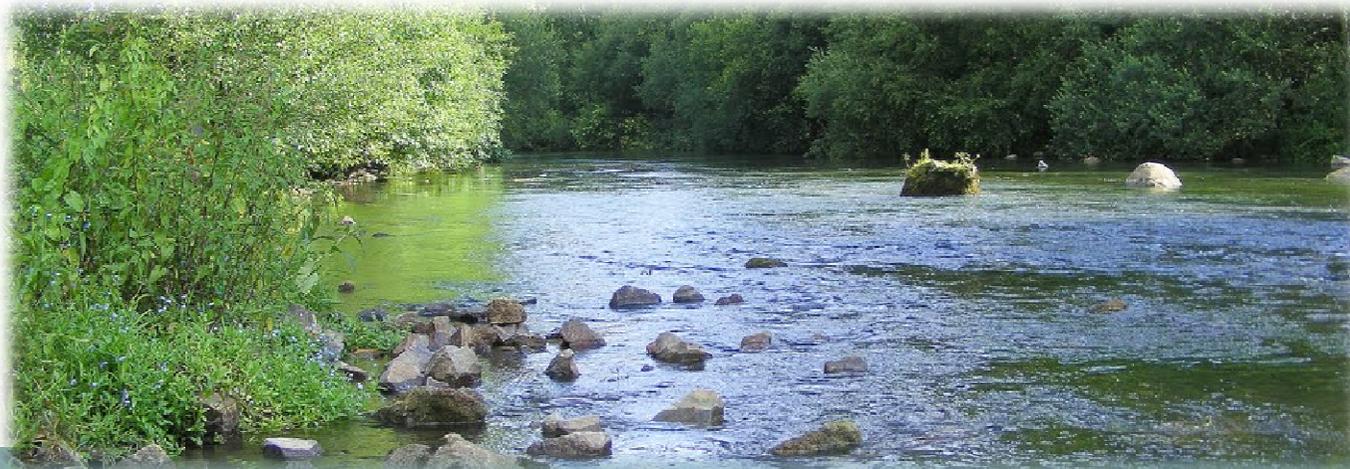


**Notices nationales d'information**

# La conditionnalité



- 4 domaines :
  - Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE),
  - Bien-être animal,
  - Santé publique, santé des animaux et des végétaux,
  - Environnement.



# La conditionnalité - BCAE



Bandes enherbées ou boisées de 5m de large minimum le long des cours d'eau (*traits bleus continus et pointillés nommés*).



# La conditionnalité - BCAE



Bandes enherbées ou boisées de 5m de large minimum le long des cours d'eau (*traits bleus continus et pointillés nommés*).



Pour les exploitations de plus de 15ha :  
Créer ou maintenir une surface équivalente de particularités topographiques (haies, vergers, mares...) de **3% en 2012** .



# La conditionnalité - BCAE



- **Maintien des surfaces en herbe de chaque exploitation (année de référence 2010) :**
  - PP et PT de + de 5 ans : retournement possible si maintien de la surface de référence,
  - PT de – de 5 ans : retournement possible à condition de conserver 50 % de la surface de référence.



Chargement minimal : 0,2 UGB/ha/an

# La conditionnalité

## Santé publique, animaux et végétaux



- Pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques :
  - Extension à toutes les cultures, dont non alimentaires, des enregistrements des pratiques phytosanitaires,
  - **Remise des emballages vides et restes des produits** dans un circuit de récupération adapté,
  - Respect des **zones non traitées** en bordure des points d'eau,
  - Achat des produits auprès de distributeurs agréés ou appel à des applicateurs extérieurs agréés.

# La conditionnalité - Environnement



- Pratiques de fertilisation :
  - Absence de pollution des eaux par les nitrates,
  - Existence d'un plan de fumure (+ **phosphore organique**),
  - Existence d'un cahier d'enregistrement des pratiques d'épandage (+ **phosphore organique**),
  - Existence d'un bilan global de fertilisation azotée (zone vulnérable nitrates).

The image shows a screenshot of a software interface for a 'PLAN PREVISIONNEL DE FUMURE' (Fertilization Plan). The interface is divided into several sections:

- Header:** 'PLAN PREVISIONNEL DE FUMURE' with a small orange button on the right.
- Left Panel:** A vertical menu with icons for 'Sommaire', 'Fertilisation', 'Enregistrement', 'Bilan', and 'Aide'.
- Main Content Area:** Contains several tables and forms for data entry.
  - Table 1:** 'Prévisions de fertilisation' with columns for 'Cultures', 'Fertilisants', 'Dose', 'Date', and 'Type'.
  - Table 2:** 'Bilan global de fertilisation azotée' with columns for 'Cultures', 'Fertilisants', 'Dose', 'Date', and 'Type'.
  - Table 3:** 'Bilan global de fertilisation phosphorée' with columns for 'Cultures', 'Fertilisants', 'Dose', 'Date', and 'Type'.

# les MAET - Accompagnement par l'opérateur

- Rendez-vous individuel
  - Identification des parcelles
  - Dossier MAET



Direction départementale des territoires – Direction départementale des territoires et de la mer  
 Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



N° 14237\*01

**Dossier PAC • Campagne 2011**

**Programmation de développement rural 2007-2013**

**Mesures agroenvironnementales (MAE)  
 Demande d'engagement 2011 – Liste des éléments**

Règlements (CE) n° 1698/2005, (CE) n° 1974/2006 et (CE) n° 1975/2006  
 Programme de développement rural hexagonal 2007-2013

Feuillet n° .....

## IDENTIFICATION

Nom et prénom, dénomination sociale : ..... N° Pacage : .....  
 ..... N° Siret : .....  
 Commune : .....



Numéro d'ilot auquel l'élément est rattaché (voir RPG)	Numéro de l'élément engagé	Code de la MAE souscrite	Quantité engagée (surface, longueur nombre)	Culture implantée en 2011 (si élément engagé en MAER2 ou en MAE Territorialisée avec SOCLER01)
	L1	BN_HVOA_HA1	150ml	
	S1	BN_HVOA_HE2	2.45ha	
	P2	BN_HVOA_MA2	1	

# les MAET - Accompagnement par l'opérateur



- 1<sup>ère</sup> année : pas de télédéclaration possible



Direction départementale des territoires – Direction départementale des territoires et de la mer



# Dossier PAC • Campagne 2012

## Demande d'aides (premier pilier – ICHN MAE)

teur

✚ IDENTIFICATION N° Pacage : \_\_\_\_\_ N° Siret : \_\_\_\_\_  
Nom prénom (ou dénomination) : \_\_\_\_\_

### ✚ DEMANDE D'AIDES

Je demande à bénéficier des aides suivantes, si j'en respecte les conditions d'éligibilité (cochez la ou les cases correspondantes) :

<b>AIDES PREMIER PILIER</b>	<input type="checkbox"/> Aide découplée (liée aux DPU)
	<input type="checkbox"/> Aide supplémentaire aux protéagineux
	<input type="checkbox"/> Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation
	<input type="checkbox"/> Aide aux pêches Pavie destinées à la transformation
	<input type="checkbox"/> Aide aux poires Rocha ou Williams destinées à la transformation
	<input type="checkbox"/> Aide aux prunes d'Ente destinées à la transformation
	<input type="checkbox"/> Aide à la qualité pour le blé dur
	<input type="checkbox"/> Aide à la qualité du tabac
	<input type="checkbox"/> Soutien à l'agriculture biologique - volet maintien et/ou volet conversion (hors contrat MAE de 5 ans du RDR)
	<input type="checkbox"/> Aide à l'assurance récolte
	<input type="checkbox"/> Aide à la production de lait en montagne
	<input type="checkbox"/> Aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio
<b>ICHN – MAE</b>	<input type="checkbox"/> <b>Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)</b> Surface en céréales auto-consommées consacrées à l'alimentation du bétail : _____ ha Bénéficiez-vous ou l'un des associés de l'exploitation bénéficie-t-il d'une pension de réversion du régime agricole ? (cochez) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> <b>Mesure agroenvironnementale</b> (dont la prime herbagère agroenvironnementale PHAE) Je déclare : <input type="checkbox"/> poursuivre à l'identique mes engagements souscrits précédemment <i>Cochez une ou plusieurs cases.</i> <input type="checkbox"/> modifier mes engagements (joindre le formulaire « Liste des engagements » après l'avoir complété) <input type="checkbox"/> m'engager pour la première fois dans une MAE (joindre le formulaire « Liste des engagements » après l'avoir complété) <input type="checkbox"/> proroger jusqu'au 14 mai 2014 les engagements en PHAE souscrits en 2007 que je détenais déjà en 2011 ou que je reprends auprès d'une autre exploitation en 2012.



# Dossier PAC • Campagne 2012

## Demande d'aides (premier pilier – ICHN MAE)

teur

✚ IDENTIFICATION N° Pacage : \_\_\_\_\_ N° Siret : \_\_\_\_\_  
Nom prénom (ou dénomination) : \_\_\_\_\_

### ✚ DEMANDE D'AIDES

Je demande à bénéficier des aides suivantes, si j'en respecte les conditions d'éligibilité (cochez la ou les cases correspondantes) :

<b>AIDES PREMIER PILIER</b>	<input type="checkbox"/> Aide découplée (liée aux DPU)
	<input type="checkbox"/> Aide supplémentaire aux protéagineux
	<input type="checkbox"/> Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation
	<input type="checkbox"/> Aide aux pêches Pavie destinées à la transformation
	<input type="checkbox"/> Aide aux poires Rocha ou Williams destinées à la transformation
	<input type="checkbox"/> Aide aux prunes d'Ente destinées à la transformation
	<input type="checkbox"/> Aide à la qualité pour le blé dur
	<input type="checkbox"/> Aide à la qualité du tabac
	<input type="checkbox"/> Soutien à l'agriculture biologique - volet maintien et/ou volet conversion (hors contrat MAE de 5 ans du RDR)
	<input type="checkbox"/> Aide à l'assurance récolte
	<input type="checkbox"/> Aide à la production de lait en montagne
	<input type="checkbox"/> Aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio
	<b>MAE</b>
<input type="checkbox"/> <b>Mesure agroenvironnementale</b> (dont la prime herbagère agroenvironnementale PHAE) Je déclare : <input type="checkbox"/> poursuivre à l'identique mes engagements souscrits précédemment	

**Mesure agroenvironnementale** (dont la prime herbagère agroenvironnementale PHAE)

Je déclare :  poursuivre à l'identique mes engagements souscrits précédemment

Cochez une ou plusieurs cases.  m'engager pour la première fois dans une MAE (joindre le formulaire « Liste des engagements » après l'avoir complété)

proroger jusqu'au 14 mai 2014 les engagements en PHAE souscrits en 2007 que je détenais déjà en 2011 ou que je rep

après d'une autre exploitation en 2012.



Direction départementale des territoires – Direction départementale des territoires et de la mer

# Dossier PAC • Campagne 2012

## Demande d'aides (premier pilier – ICHN MAE)



teur

+ ID  
No



Direction départementale des territoires – Direction départementale des territoires et de la mer  
Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



+ DE  
Je den

**Dossier PAC • Campagne 2011**  
**Programmation de développement rural 2007-2013**

AIDES PREMIER PILIER  
MAE

### Mesures agroenvironnementales (MAE)

#### Demande d'engagement 2011 – Liste des éléments

Règlements (CE) n° 1698/2005, (CE) n° 1974/2006 et (CE) n° 1975/2006  
Programme de développement rural hexagonal 2007-2013

Feuillet n° ..... / .....

**IDENTIFICATION**

Nom et prénom, dénomination sociale : ..... N° Pacage : |.....|

..... N° Siret : |.....|

Commune : .....

Numéro d'ilot auquel l'élément est rattaché (voir RPG)	Numéro de l'élément engagé	Code de la MAE souscrite	Quantité engagée (surface, longueur nombre)	Culture implantée en 2011 (si élément engagé en MAER2 ou en MAE Territorialisée avec SOCLER01)
	L1	BN_HVOA_HA1	150ml	
	S1	BN_HVOA_HE2	2.45ha	
	P1	BN_HVOA_MA2	1	

es l'avoir complété)  
2011 ou que je rep

# les MAET - Accompagnement par l'opérateur



- Pour la seconde année :

**Mesure agroenvironnementale** (dont la prime herbagère agroenvironnementale PHAE)

Je déclare :  poursuivre à l'identique mes engagements souscrits précédemment

Cochez une ou  modifier mes engagements (joindre le formulaire « Liste des engagements » après l'avoir complété)

plusieurs cases.  m'engager pour la première fois dans une MAE (joindre le formulaire « Liste des engagements » après l'avoir complété)

proroger jusqu'au 14 mai 2014 les engagements en PHAE souscrits en 2007 que je détenais déjà en 2011 ou que je reprends auprès d'une autre exploitation en 2012.

# les MAET - Accompagnement par l'opérateur



- Pour la seconde année :

**✘ Mesure agroenvironnementale** (dont la prime herbagère agroenvironnementale PHAE)

Je déclare :  poursuivre à l'identique mes engagements souscrits précédemment

Cochez une ou **✘** plusieurs cases.  modifier mes engagements (joindre le formulaire « Liste des engagements » après l'avoir complété)

m'engager pour la première fois dans une MAE (joindre le formulaire « Liste des engagements » après l'avoir complété)

proroger jusqu'au 14 mai 2014 les engagements en PHAE souscrits en 2007 que je détenais déjà en 2011 ou que je reprends auprès d'une autre exploitation en 2012.



# Calendrier des permanences



- En mairie/CdC aux horaires d'ouverture habituels
- Ne pas oublier d'apporter votre dossier PAC

	semaine 15			semaine16				semaine17				semaine 18			semaine 19			semaine 20
	m10	m11	j12	l16	m17	m18	v20	L23	m24	j26	v27	L30	j3	v4	m9	j10	v11	m15
Ecouché	X									X			X			X		X
Sées			X		X				X									
Mortrée				X				X				X						
CdC Carrouges							X				X			X			X	
Rânes		X				X									X			



Merci pour votre attention

[m.deville@cpie61.fr](mailto:m.deville@cpie61.fr)

<http://hautevalleeorne.n2000.fr/>



COLLINES NORMANDES